ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 16712

Texte de la question

M Jean-Pierre Philibert attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur l'inquietude ressentie par la profession du batiment a l'echeance du 31 decembre prochain qui amenera l'expiration des incitations fiscales relatives a l'investissement immobilier locatif prevu par la loi du 29 decembre 1984 et sur la perennite des reductions d'impot pour les depenses de grosses reparations afferentes a l'habitation principale. Les mesures precitees ont, en effet, des incidences directes sur le volume tant des travaux neufs que de ceux portant sur le patrimoine ancien et leur suppression risque de provoquer un arret brutal dans l'activite de construction a un moment ou la reprise encore fragile du secteur subit les consequences de mesures rigoureuses qui ont ete adoptees lors de la derniere loi de finances. Afin de conferer une plus grande souplesse et une meilleure harmonie dans les programmes de construction, il lui demande s'il ne pourrait envisager de prolonger ces dispositions jusqu'en 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engage une reflexion sur l'ensemble des aides budgetaires et fiscales au logement. Les propositions de reforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : M. Philibert Jean-Pierre
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16712
Rubrique : Impot sur le revenu
Ministère interrogé : économie, finances et budget
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3461